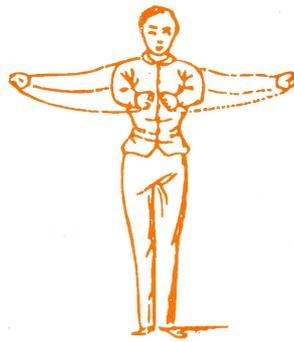


INSTITUT DU CHAMP FREUDIEN

LA SECTION
CLINIQUE



DE
CLERMONT-FERRAND

2008-2009

La clinique des actes

ASSOCIATION UFORCA-Clermont-Ferrand
POUR LA FORMATION PERMANENTE

La Section Clinique de Clermont-Ferrand

Direction

Jacques-Alain Miller

Coordinateur

Jean-Robert Rabanel

Enseignements

Michèle Astier, Gabriel Chantelauze, Jean-François Cottes, Christian Fontvieille,
Françoise Héraud, Michel Héraud, Jacques Lacourt, Jean-Robert Rabanel,
Simone Rabanel, Jean-Pierre Rouillon, Alain Vivier.



SECRETARIAT

Les inscriptions et les demandes de renseignements concernant aussi bien l'organisation pédagogique qu'administrative doivent être adressées à :

Section clinique de Clermont-Ferrand, 32 rue Blatin,
63000 Clermont-Ferrand (Tel : 04 73 93 68 77).

CONDITIONS GENERALES

D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Pour être admis comme participant de la Section clinique, il n'est exigé aucune condition d'âge ou de nationalité.

Il est, par contre, recommandé d'être au moins du niveau de la deuxième année d'études supérieures après la fin des études secondaires. Des demandes de dérogation peuvent cependant être faites auprès de la Commission d'organisation.

Les admissions ne sont prononcées qu'après au moins un entretien du candidat avec un enseignant.

Le nombre des places étant limité, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Clermont-Ferrand 1^{er} semestre 2008

Introduction

par Jacques-Alain Miller

Le diplôme de psychanalyste n'existe dans aucun pays au monde. Il ne s'agit pas d'un hasard ou d'une inadvertance : la raison en est liée à l'essence même de la psychanalyse.

On ne voit pas bien en quoi peut consister l'examen de la capacité à être analyste, puisque l'exercice de la psychanalyse est d'ordinaire privé, réservé à la confiance la plus intime accordée par le patient à l'analyste.

Admettons que la réponse de l'analyste soit une opération, est-ce à dire une interprétation, sur ce que nous appelons l'inconscient. Cette opération ne pourrait-elle constituer un matériel d'examen ? D'autant plus que l'interprétation n'est pas l'apanage de la psychanalyse et est même utilisée par des critiques de manuels, documents et inscriptions.

L'inconscient freudien se constitue seulement dans la relation de parole que j'ai décrite : il ne peut être validé en dehors de celle-ci et l'interprétation analytique est convaincante non en soi mais par les effets imprévisibles qu'elle suscite chez celui qui la reçoit, et dans le contexte même de cette relation. Il n'y a pas de porte de sortie.

Seul l'analysant pourrait attester alors la capacité de l'analyste, si son témoignage n'était pas altéré, souvent dès le début, par l'effet du transfert. Comme nous le voyons, le seul témoignage valable, le seul susceptible de donner une certaine garantie concernant le travail, serait celui de l'analysant « post-transfert » encore disposé à défendre la cause de l'analyste.

Ce que nous appelons ainsi « témoignage » de l'analysant est le noyau de l'enseignement de la psychanalyse, en tant que ce qui a pu se clarifier, dans une expérience essentiellement privée, est susceptible d'être transmis au public.

Lacan a institué ce témoignage sous le nom de « passe » (1967) et a défini l'enseignement dans sa formulation idéale, le « mathème » (1974). Entre les deux, une différence : le témoignage de la passe, encore chargé de la particularité du sujet, est limité à un cercle restreint, interne à un groupe analytique, pendant que l'enseignement du mathème, qui doit être démonstratif, est pour tous – (et, dans ce cas, la psychanalyse entre en contact avec l'université).

L'expérience est conduite en France depuis quatorze ans à Paris. Elle fut à l'origine de la création de la Section clinique de Bruxelles et de Barcelone, de Londres, Madrid et Rome, mais aussi en France, pour la première fois, à Bordeaux.

Il faut déterminer clairement ce qu'est et ce que n'est pas cet enseignement.

Il est universitaire, il est systématique et gradué, il est dispensé par des responsables qualifiés et conduit à l'obtention de diplômes.

Il n'est pas une habilitation lacanienne, que cela se situe à Paris, Rome, ou Bordeaux, que cela soit proposé par des organismes publics ou privés. Ceux qui y assistent sont appelés participants, terme préféré à celui d'étudiants, pour souligner l'importante initiative qu'ils devront prendre – le travail fourni ne sera pas extorqué : cela dépend d'eux, il sera guidé et évalué.

Il n'est pas paradoxal d'affirmer que les exigences les plus sévères concernent ceux qui se mesureront avec la fonction d'enseignants du Champ freudien, fonction sans précédent dans son genre : puisque le savoir se fonde dans la cohérence, trouve sa vérité seulement dans l'inconscient, en d'autres termes, dans un savoir dont personne ne peut dire « je sais ». Cela signifie que cet enseignement ne peut être exposé que s'il est élaboré sur un mode inédit, même s'il est modeste.

Il commence avec la partie clinique de cet enseignement.

La clinique n'est pas une science, elle n'est pas un savoir qui se démontre ; c'est un savoir empirique, inséparable de l'histoire des idées. En l'enseignant, on ne fait que suppléer aux carences d'une psychiatrie qui laisse de côté sa riche tradition classique pour suivre les progrès de la chimie, nous y introduisons aussi un élément de certitude (le mathème de l'hystérie).

Dans un même temps, les présentations de malades compléteront l'enseignement.

En conformité avec ce qui, autrefois, a été fait sous la direction de Lacan, nous avançons petit à petit.

(Ce texte, transposé de l'italien, est « L'introduction à la Section clinique de Rome »)

La Section clinique de Clermont-Ferrand

Du Séminaire de Jacques Lacan (1953 – 1980, en cours de publication), on peut dire qu'il a assuré à lui seul la formation permanente de plusieurs générations de psychanalystes.

Cet enseignement, qui restitua et renouvela le sens de l'œuvre de Freud, inspire de nombreux groupes psychanalytiques. A l'origine de la création du Département de psychanalyse, il continue d'orienter son travail. L'Institut du Champ freudien se consacre à son développement.

Le Département de psychanalyse existe depuis 1968. Il fut rénové en 1974 par Jacques Lacan, qui resta son directeur scientifique jusqu'à sa mort en septembre 1981. Il fait aujourd'hui partie de l'Université de Paris VIII (Secrétariat : 2, rue de la Liberté, 93526 Saint Denis Cedex 02).

L'Institut du Champ freudien s'inscrit dans le cadre associatif. Il a pris la suite, en 1987, du Cercle de clinique psychanalytique (1976). Secrétariat : 31, rue de Navarin, 75009 Paris.

Après Barcelone, Madrid, Bruxelles et Rome, après Bordeaux, la Section clinique de Clermont-Ferrand est créée en 1992. Elle ne se situe pas dans le cadre d'un groupe psychanalytique, même si ses enseignants sont d'orientation lacanienne. Cette expérience nouvelle à Clermont-Ferrand, a pour but d'assurer un enseignement fondamental de psychanalyse, tant théorique que clinique, qui s'adresse aussi bien aux travailleurs de la « Santé mentale », psychiatres, médecins, psychologues, orthophonistes, éducateurs, infirmiers, etc., qu'aux psychanalystes eux-mêmes et aux universitaires, aux étudiants intéressés par ce savoir particulier.

Participer à la Section clinique n'habilite pas à l'exercice de la psychanalyse.
Une attestation d'études cliniques sera délivrée aux participants.

La prochaine session aura pour thème :

« La clinique des actes »

Elle se déroulera de septembre 2008 à juin 2009, elle est constituée d'un module, comprenant un séminaire théorique, un séminaire pratique, trois présentations de malades, deux présentations cliniques, un groupe d'enseignements des présentations de malades, un atelier d'étude de textes et un séminaire de recherche.

Elle sera animée par les enseignants suivants : Michèle Astier, Gabriel Chantelauze, Jean-François Cottes, Christian Fontvieille, Françoise Héraud, Michel Héraud, Jacques Lacourt, Jean-Robert Rabanel, Simone Rabanel, Jean-Pierre Rouillon, Alain Vivier.

Le séminaire de recherche avec l'ensemble des enseignants est ouvert aux participants. Ce séminaire aura lieu la veille de chaque regroupement, à 20h 30, au local d'UFORCA, d'octobre à juin.

Il est animé par les membres du CERCLE-UFORCA Clermont-Ferrand. Il aura comme thème celui de la rencontre PIPOL 4 : « Clinique et pragmatique de la désinsertion en psychanalyse ».

Session 2008-2009

Les enseignements auront lieu, tous les mois, de 9h à 16h 30,

au local d'UFORCA,
11, rue Gabriel-Péri – 63000 Clermont-Ferrand.

Les samedis 27 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 13 décembre 2008,

17 janvier, 14 février, 14 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin 2009.

De 9h à 10h 30 : Séminaire pratique,
de 10h 45 à 12h 15 : Atelier d'étude de textes,
de 10h 45 à 12h 15 : Groupe d'enseignements des présentations de malades,
de 14h à 16h 30 : Conférence du séminaire théorique.



Conférences ouvertes au public

de 14h à 16h 30

Cette année, trois conférenciers seront invités.
Le titre de leur conférence sera communiqué ultérieurement.

15 novembre 2008
Monique Amirault

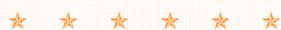
18 avril 2009
Francesca Biagi

20 juin 2009
Philippe Lacadée

Présentations de malades

En Psychiatrie

Dans le service du Pr Llorca, au CHU,
de 15h à 17h, les premiers mardis du mois.

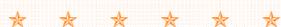


Dans le service du Dr Lesturgeon, au CHS Sainte Marie,
80, place Lamartine – Clermont-Ferrand.
La veille des cours de la Section clinique de 15h à 17h.



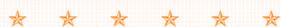
En Médecine

Dans le service de Médecine interne du Pr Marc Ruivard, Hôtel-Dieu,
CHU de Clermont-Ferrand, les quatrièmes mardis du mois de 14h à 16h.

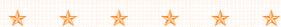


Présentations cliniques

A la Maternité de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand dans les services
des Pr Bernard Jacquetin et Didier Lémery,
de 10h30 à 12h30 les premiers vendredis du mois.



A la Polyclinique de Clermont-Ferrand dans le service de PMA du Pr. Jean-Luc Pouly,
de 17h à 19h les troisièmes mardis du mois.



Les présentations auront lieu de novembre à juin. Elles seront faites par Michèle Astier,
Jean-François Cottes, Simone Rabanel, Jean-Robert Rabanel et Jean-Pierre Rouillon.
Le Docteur Marie Elisabeth Sanselme-Cardenas, gynécologue attachée à la Maternité de
l'Hôtel-Dieu, nous accueillera dans les différents services où les présentations auront lieu et
fera le lien avec la pratique médicale.

Le séminaire théorique

La question du passage à l'acte transgressif de la loi, longtemps circonscrite aux champs de la justice et de la criminologie, est devenue une question sociale et maintenant politique. Depuis 15 ans, dans les démocraties occidentales, elle est au cœur des débats publics.

On ne devrait donc pas s'étonner qu'elle fasse un retour remarqué dans le champ de la psychiatrie – ou de la *santé mentale*, pour sacrifier à ce glissement lexical. L'expertise collective de l'Inserm sur « Le trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent » (septembre 2005) et le colloque de la Haute Autorité de Santé sur la psychopathie, chez l'adulte, réintroduisant cette catégorie oubliée (décembre 2005), ont marqués de façon quasi-simultanée – pour ne pas dire coordonnée – l'intervention de la psychiatrie, de la recherche génétique et des psychologues cognitivistes et du comportement dans ce débat public. On se rappelle que cette intervention a été remarquée et qu'elle a fait l'objet, en ce qui concerne les enfants au moins, d'une réfutation radicale qui s'est incarnée dans le mouvement *Pas de conduite*. Prévenir le passage à l'acte – la *conduite* transgressive – est devenu un objectif de santé publique.

C'est à cette fin que l'on développe à grands frais un nouvel art divinatoire qui se présente comme une science prétendant prédire à grand renfort de recherches génétiques les comportements et les conduites – voir la montée en puissance de la médecine prédictive.

Les pys – quels qu'ils soient – sont ici requis de participer à ce nouveau délire scientifique en faisant leur cet objectif.

Les psychanalystes ne sauraient se désintéresser de cette conjoncture en détournant leurs regards ailleurs. D'abord parce que, toujours plus *en prise directe sur le social*, ils sont concernés par cette question dans leurs interventions dans le social, par exemple dans les CPCT, et aussi en tant que dans leur pratique, ils ont affaire à l'incidence de cette question.

Au reste, Freud et Lacan, et d'autres psychanalystes, l'ont fait avant eux :

- Freud en donnant toute sa portée à la notion de culpabilité, en inventant le surmoi, ou en définissant dans son *Totem et Tabou* (1912) le crime originel du Père de la horde comme fondateur de la Loi.

- Lacan, d'abord psychiatre, avant guerre, en consacrant sa thèse à Aimée, un cas de psychose paranoïaque d'autopunition et en analysant le cas des sœurs Papin. Puis, psychanalyste, avec sa contribution éminente, « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie » (1950), avec le fameux « Kant avec Sade » (1963), avec le *Séminaire l'Éthique* (1959-1960) et le commentaire d'Antigone ou, sur un autre versant de l'acte, le Séminaire sur l'acte psychanalytique (1967-1968).

Aujourd'hui l'enseignement de Jacques-Alain Miller, notamment depuis son Cours de l'orientation lacanienne « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », en collaboration avec Eric Laurent, pose les bases de l'aggiornamento nécessaire pour aborder ce sujet.

Les psychanalystes peuvent donc emprunter ces voies qui leur ont été tracées pour intervenir dans la conjoncture actuelle sur cette question.

Car, depuis Freud et même Lacan, cette conjoncture a changé. L'arasement des structures sociales que Lacan annonçait en 1967, est très avancée, les modifications de la structure familiale et des processus d'identification sont consommées, le changement du régime général – pour ne pas dire universel – du jour est advenu, passant de l'interdit au permissif.

Que reste-t-il du passage à l'acte dans ces conditions ? Qu'est-il vraiment aujourd'hui ? Que sera-t-il demain si on prétend le prédire, le prévenir, l'empêcher ? Sur quelles transgressions se reportera-t-il ? Les meurtres de masse (*mass murders*), les meurtriers en série (*serial killers*), les actes de terrorisme, ne seraient-ils pas des signes avant-coureurs ?

Comment saisir et que dire de la peine de rétention de sûreté qui emprisonne un criminel potentiel, virtuel, pour empêcher son passage à l'acte ?

Que veut dire que l'on estime à un quart le nombre de détenus psychotiques dans les prisons ?

Comment rendre compte de la prévalence contemporaine du suicide – dont Lacan faisait le seul acte réussi ?

Alors que nous assistons à une prolifération de la législation, des réglementations et des codes qui fait de chacun un contrevenant, un délinquant ou un criminel potentiel – parfois sans rien en savoir, tel un nouvel Œdipe – alors que nombre de délits sont requalifiés en crimes, qu'advient-il de la portée subjective de la transgression ?

A l'horizon de cette tendance contemporaine à la prédiction, il y a une virtualisation de l'acte. Qu'en seront les conséquences sur la pratique psychanalytique – peut-elle y survivre ? – et sur les autres pratiques sociales ?

Depuis Lacan, la psychanalyse dispose d'un concept assuré de l'acte. Il est grand temps que les psychanalystes le fassent savoir et en tirent des conséquences, épistémiques, cliniques et politiques.

Le séminaire pratique

C'est un séminaire où les participants qui le souhaitent présentent un cas de leur pratique.

La possibilité d'entretiens préalables à l'exposé, avec un enseignant de son choix, est offerte à chaque participant pour une mise en forme et construction du cas présenté.

Cette présentation, articulée au thème de l'année et à sa problématique, est l'occasion de cerner les questions cliniques rencontrées, voire les problèmes dans la mise en jeu des pratiques.

Nos travaux seront plus spécialement ordonnés autour des modalités cliniques de l'acte : passage à l'acte, acting out, acte manqué, sublimation, inhibition...

Afin que tous les participants se sentent plus directement concernés par le séminaire pratique, il est rappelé que les pratiques autres que cliniques peuvent y prendre place pour interroger leur rapport à la psychanalyse.

Le groupe d'enseignements des présentations de malades

Chaque mois, les participants peuvent assister à une présentation de malades dans un service de psychiatrie. Il ne s'agit pas d'appliquer sur le malade, sur son cas, un savoir préétabli, de faire une démonstration de la justesse de la clinique analytique. Il s'agit plutôt pour chacun qui est concerné par cette expérience de consentir à se laisser subvertir par le réel de la langue et de se laisser enseigner par le malade. Il s'agit de repérer, de saisir, à partir de son dire, la distinction entre ce qui s'impose à lui, et la façon dont il peut y répondre et même s'en faire la réponse.

Etre concerné par cette expérience ne laisse pas indemne celui qui s'y risque, car par delà les phénomènes qui prennent vie et corps dans un entretien où le destin montre plus d'une fois sa figure tragique, se dessinent les lignes de force des rapports du sujet avec le signifiant et le corps. Au-delà de la parole et du dialogue, quelque chose s'écrit qui peut orienter la vie du sujet. Prendre acte de l'écriture qui vient border la béance, la faille qui est au cœur de l'existence de chacun, nécessite un travail d'élaboration pour que la lettre en souffrance trouve son destinataire.

Aussi, à chaque présentation de malade, en accord avec l'enseignant qui assure la présentation, un participant prend des notes de l'entretien et les restitue à chaque regroupement au groupe d'enseignements des présentations de malades. C'est à partir de cette première mise en forme, à partir des questions que la présentation a posées, à partir de ce qui est apparu dans la discussion qui a suivi la présentation, qu'une conversation s'engage entre les personnes présentes lors de la présentation et les participants qui le souhaitent.

Nous avons pu remarquer cette année que cette reprise de la présentation permettait à chaque fois d'éclairer d'un jour nouveau ce qui s'était produit lors de la rencontre entre l'analyste et le sujet. La part prise du sujet aux aléas de son existence s'y montrait de nouveau entre lumière et opacité, entre cause et détermination, préservant la part d'énigme en quoi consiste toute vie singulière.

C'est donc à ce travail passionnant où le savoir-y-faire du sujet a chance de se transmettre à celui qui s'y montre docile, que nous vous invitons encore cette année.

Atelier d'étude de textes

La notion de responsabilité : quelles vacillations ?

La rencontre de la criminologie avec la psychanalyse s'est progressivement élaborée depuis Freud avec des contributions de S. Ferenczi, K. Abraham, M. Klein, M. Bonaparte.

Cette rencontre comporte des enjeux épistémologique, clinique et politique. Elle a suscité de la part des psychanalystes un intérêt croissant au milieu du XX^e siècle. Le comportement du criminel est devenu un objet d'étude : les mobiles des actes criminels ne relèvent plus seulement de l'irrationalité, d'une cause biologique, d'une dégénérescence. Le criminel est devenu un malade et il faut dès lors trouver des explications où la causalité psychique trouve une place.

Un premier Congrès international de criminologie eut lieu à Rome en 1927, le second eut lieu à Paris en 1950. La société psychanalytique de Paris a préparé ce Congrès en organisant un cycle de conférences sur le thème « Psychanalyse et criminologie ». C'est dans le cadre de ce travail que J. Lacan et M. Cénac donnèrent pour la première fois cette conférence « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie ».

En tant que psychanalyste, J. Lacan a pris au sérieux cette rencontre. Il n'a pas sous-estimé les apports de la psychanalyse tant à la criminologie elle-même qu'au criminel. En effet, « si la psychanalyse irrealise le crime, elle ne déshumanise pas le criminel ».¹

S'il met au premier chef une clinique psychanalytique du surmoi, cette clinique ne saurait séparer, mais comme le note Francesca Biagi-Chai, plutôt nouer « ce qui relève de l'Universel, de la théorie et ce qui, dans le sujet, s'en traduit. »²

C'est dire qu'aucun mécanisme, aucun processus ne saurait réduire une responsabilité du sujet, responsabilité à entendre là, différemment de la responsabilité juridique.

« C'est ici que la psychanalyse, par les instances qu'elle distingue dans l'individu moderne, peut éclairer les vacillations de la notion de responsabilité pour notre temps et l'avènement corrélatif d'une objectivation du crime à quoi elle peut collaborer. »³

Dans un souci propédeutique, cet atelier abordera l'étude de ce texte de J. Lacan qui s'avère être d'une grande actualité.

Nous en dégagerons les références et les problématiques.

En quoi la clinique analytique peut-elle permettre de préciser des coordonnées subjectives, face à des actes agressifs, des violences, des passages à l'acte, des « acting-out » ?

1- Lacan Jacques, « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, éditions du Seuil, 1966, p. 129.

2- Biagi-Chai Francesca, *Le cas Landru*, éditions Imago, 2007, p.234.

3- Lacan Jacques, *Ibid*, p. 127.

Secrétariats des Sections cliniques (Francophonie)

à Aix-Marseille

603, « Le Corbusier » - 280 Bd Michelet-13008 Marseille

à Angers

27, rue Chevreul - 49100 Angers

à Bordeaux

82, cours Aristide Briand - 33000 Bordeaux

à Bruxelles

51, square Vergote -1040 Bruxelles

à Lille

9, rue du Curé Saint-Etienne - 59800 Lille

à Lyon

4, avenue Berthelot - 69007 Lyon

à Paris-Ile-de-France

74, rue d'Assas - 75006 Paris

à Paris-Saint-Denis

Département de Psychanalyse- Université Paris VIII
2, rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis Cedex 2

à Rennes

11, boulevard de Verdun - 35000 Rennes

à Strasbourg

4, rue du Général Ducrot - 67000 Strasbourg

Antennes du Champ freudien

à Chauny-Prémontré

Centre Jacques Lacan- Centre Hospitalier Général
94, rue des Anciens Combattants - 02300 Chauny

à Dijon

12, rue Jean Renaud - 21000 Dijon

à Nantes

1, square Jean Heurtin - 44000 Nantes

à Nice

36, rue Verdi - 06000 Nice

à Rouen

20, rue Victor Morin - 76130 Mont Saint-Aignan

Collège clinique

à Toulouse

1, place Saintes Scarbes – 31000 Toulouse.